

lundi 22 novembre 2010

Echos de la journée nationale des Gens du Voyage

Le réseau Gens du voyage d'Idéal-connaissances a réuni à Troyes, le 18 novembre dernier 200 participants, autour Louis Besson, ancien ministre, père de la loi du 5 juillet 2000.

A travers des débats très riches, a émergé un relatif consensus autour de la nécessité d'accélérer les efforts en faveur des différents types d'habitats : terrains familiaux, aires d'accueils, habitats adaptés, logements sociaux classiques, terrains de grands passages. La suppression des titres de circulation a aussi été envisagée. Mais ce volontarisme affiché correspond t-il à l'aire du temps, à la volonté de la majorité des parlementaires et du gouvernement ?

Voici quelques uns des temps forts de cette journée :

Coup de théâtre : Pierre hérisson demande une table ronde sur le statut de la caravane

« La vignette pour les résidences mobiles des caravanes est à mon avis une fausse bonne idée ! », a déclaré lors de la cinquième journée nationale des Gens du voyage le sénateur (UMP) Pierre Hérisson. Au nom de la commission nationale consultative qu'il préside, l' élu a demandé une table ronde avec les ministères afin de se pencher sérieusement sur le statut de l'habitat caravane en allant dans le sens « du droit commun de la république ». Cette demande ferme marque un changement d'attitude. Jusqu'à lors le président de la commission nationale consultative attendait un rendez-vous à Matignon pour informer les collaborateurs des remarques des membres de la commission. Dorénavant, il réclame une remise en chantier du dossier. « Il faut reconnaître la caravane comme logement » a-t-il lancé lors des échanges avec la salle. Cette nouvelle attitude n'est pas passée inaperçue et a été fortement encouragée par les associations, notamment par la Fondation Abbé Pierre

Relatif consensus autour d'une possible abrogation des titres de circulation

Ni les élus UMP, ni les proches de Jean Louis Borloo, présents ce jour là à Troyes n'ont critiqués la proposition de loi pour une abrogation des titres de circulation, présentée par le député socialiste Jean-Louis Touraine. « Les gens du voyage sont les seuls Français obligés d'avoir des papiers des papiers en plus de leur carte d'identité et à être soumis à des quotas qui limitent le nombre des voyageurs dans une commune à 3%. Nous ne pouvons plus les considérer comme des citoyens de seconde zone », insiste Jean-Louis Touraine. Présentée comme une réponse aux polémiques de l'été, cette proposition de loi qui déposée à l'assemblée dans les prochains jours. Ancienne revendication des associations (FNASAT, UFAT, ANGVC), l'abrogation de la loi du 3 janvier 1969, est inlassablement demandée par les instances internationales ainsi que par la Halde. « L'Europe imposera de toute façon un jour ou l'autre l'abolition de cette sorte de passeport intérieur, il serait plus digne pour la France de sortir de ce problème par le haut avec une loi votée par les parlementaires, commente Stéphane Lévêque, directeur de la FNASAT, qui néanmoins espère qu'une abrogation pure est simple de la loi de 1969, ne créera

pas un vide juridique. « Il faut être attentif à toutes les conséquences sur la vie pratique des voyageurs qu'aurait la disparition de ce texte qui sert de référence à de nombreuses autres lois », précise-t-il en ajoutant que la suppression des titres, l'alignement des délais d'inscriptions sur les listes électorales et la suppression des quotas sont par contre indispensables. « Est-ce que la législation française va enfin rentrer dans le 21^{ème} siècle ? », demande sans être trop optimiste un membre de l'UFAT.

Louis Besson : « La loi n'accorde pas de privilèges aux gens du voyage »

Rappelant qu'une loi est rendue nécessaire par les évolutions de la société, Louis Besson a expliqué que la loi du 5 juillet 2000 « n'accordait pas de privilèges aux gens du voyage, mais devait éviter que soient oubliés des publics qui n'étaient pas spontanément pris en compte par les pouvoirs publics ». Constatant que ce texte devait être adapté à l'évolution des grands passages et à l'augmentation de la demande en terrains familiaux l'ancien ministre a lancé le débat. Au-delà du constat d'une faible application de la loi initiale, les intervenants ont esquissé les chantiers urgents. Pierre Hérisson voit une évolution vers le transfert de l'organisation des grands passages aux services de l'Etat et aux intercommunalités, des différents types d'équipements : aires d'accueil, terrains familiaux, habitats adaptés de manière souple aux besoins des familles. « Des questions restent encore ouvertes qu'il faut les aborder avec précision et sérieux, comme par exemple la création d'aires mixtes pour les itinérants et les sédentaires et la répartition des équipements entre les communes », insiste le président de la commission nationale consultative qui pense qu'il est « utile de préciser la loi, car les circulaires n'ont que peu de poids juridiques ».

A noter : Dans les prochains flashs infos tsiganes vous trouverez d'autres échos de cette journée, notamment le discours de clôture d'Isabelle Mérand, présidente du comité de pilotage du réseau GDV organisateur de la journée

Echos de la journée nationale des Gens du voyage (suite)

Résumant les débats de la journée nationale des gens du voyage, Isabelle Mérand, présidente du comité de pilotage de cette manifestation a lancé des idées fortes.

- Imaginer à l'image de la loi SRU des pénalités pour les collectivités ne réalisant pas les aires
- Relever les défis de la sédentarisation et du plein accès à la citoyenneté et aux services de droit commun
- Renforcer l'engagement de l'Etat dans la gestion des grands passages
- l'abrogation de la loi de 1969 et des discriminations légales
- Poursuivre à l'échelle européenne la recherche de solutions adaptées aux Roms

Ces vœux prononcés par une élue membre des instances dirigeantes du parti centriste radical valoisien reprenaient les idées lancées au cours de la journée par des personnalités UMP et PS*. Ils s'adressent principalement aux élus et aux experts

du dossier aux quels l'oratrice demande explicitement de renforcer leurs collaboration avec les associations de gens du voyage.

Bémols

L'élan de cette Journée nationale, la 5^{ème} du genre sera-t-il suivit d'effets ? Les personnalités politiques présentes se sont engagées avec conviction. Mais sont-ils représentatifs de leurs partis ? Des candidats aux cantonales du printemps prochain, ont reçus consignes de cacher leurs origines tsiganes et de ne pas aborder le dossier gens du voyage lors de la campagne. De leur côté les associations de gens du voyage ne se satisfont plus d'être seulement consultées. Considérants que les experts ne vivant pas les problèmes au quotidien n'ont qu'une vision parcellaire des réalités, elles aspirent à être réellement partie prenante des décisions.

O. B.

Document

Discours de Madame Isabelle MERAND

Clôture de la 5^{ème} Journée Nationale des Gens du Voyage

Monsieur le Ministre

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite commencer par remercier l'agglomération de Troyes pour son accueil à l'occasion de cette 5^{ème} journée nationale des Gens du Voyages, je remercie également l'ensemble des intervenants des diverses tables rondes et bien sûr l'ensemble de l'équipe d'organisation Idéal Connaissances qui a oeuvré au succès de ce colloque national.

Cela fait 5 ans maintenant que nous nous réunissons pour débattre, échanger et proposer des solutions et des idées sur la thématique des Gens du Voyage.

Cette année encore les tables rondes furent riches et de nombreux sujets actuels ont été abordés. Pour commencer, je tiens à remercier Monsieur le Ministre Louis BESSON, pour sa participation et son analyse sur les débats actuels. En effet, votre loi a permis de faire naître une vraie base juridique sans laquelle aucune avancée n'aurait été possible. Cependant, dix ans se sont écoulés, de nouvelles problématiques, de nouvelles demandes ont vu le jour et je me joins à votre appel d'enrichissement de cette loi.

Mais avant que la Commission Nationale Consultative travaille sur les nouveaux sujets, je souhaite qu'aujourd'hui cette loi de 2000 soit pleinement appliquée sur l'ensemble du territoire de la République ! A l'image de la loi SRU, pourquoi ne pas imaginer des pénalités pour les communes qui ne remplissent pas leurs obligations.

L'entrée dans le XXI^{ème} siècle nous ouvre de nouveaux défis, comme celui de la sédentarisation, du plein accès à la citoyenneté et aux services de droit commun, où nous, élus et experts de la question des Gens du Voyage, en concertation avec les associations et les représentants des Gens du Voyage, nous devons proposer des solutions adaptées au vieillissement de la population, à l'accès à la santé, au besoin de scolarisation des enfants et des jeunes. Cette question doit être au coeur de nos réflexions pour l'enrichissement des textes existants.

Le deuxième volet de nos réflexions doit lui porter sur les grands passages et les grands rassemblements, qui ont été trop souvent oubliés ou mal gérés. Cette négligence a été en partie la cause des tensions qui ont été perceptibles durant cet

été ! J'appelle de mes vœux l'Etat à renforcer son engagement dans l'aménagement et la gestion des terrains de grand passage.

Enfin, je souhaite de mes vœux, l'abrogation de la loi de 1969, nous devons aller dans le sens de votre proposition de loi, Monsieur le député Tourraine ! Depuis plus de 40 ans, nous dénonçons la persistance de cette aberration. Cette réalité est une infraction quotidienne à la liberté fondamentale d'aller et venir, il n'est pas normal que les citoyens français ne soient pas traités de la même façon, que des inégalités de droit, comme celui de vote, ou d'accès à l'éducation persistent dans notre pays ! Je veux croire que les débats parlementaires de 2011 verront la disparition de ces discriminations légales.

A l'image de cette dernière table ronde, nous devons poursuivre à l'échelle européenne le dialogue et les échanges afin de trouver des solutions adaptées aux Roms, comme vous le faites depuis 2 ans maintenant Mme Kille-Nilesen

Pour clore, se sont par des actions, des échanges entre les élus et les services déconcentrés de l'Etat, des partages d'expériences et de réflexions comme le fait le réseau Idéal Connaissances que nous allons pouvoir avancer et proposer de véritables solutions aux défis présents et aux défis de demain.

Je vous remercie.